



**Accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance à toutes les familles dans un contexte de pénurie de places : de la nécessité de croiser les compétences, vers un accueil de qualité pour tous.**  
Illustration par le projet « Accueil pour tous. L'inclusion sociale commence à la crèche », mené à Bruxelles.

Anne-Françoise Dusart, RIEPP, août 2011.

En Communauté française de Belgique, le secteur de l'accueil de la petite enfance connaît une situation importante de **pénurie de places d'accueil**, en particulier à Bruxelles. Malgré la création de nouvelles places d'accueil subventionnées au cours de ces dernières années lors des programmations de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), la quantité de besoins d'accueil estimés, sans entrer dans des considérations chiffrées, reste largement supérieure au nombre de places disponibles et ce, même si l'on tient compte des places disponibles dans les milieux d'accueil non subventionnés.

Cette situation oblige les milieux d'accueil à **se positionner** : puisqu'on ne peut pas répondre à tous les besoins d'accueil et accueillir chaque enfant dans l'absolu, **il faut donc faire des choix** : choix des besoins auxquels on souhaite répondre, et donc choix des familles que l'on estime avoir droit à une place d'accueil pour leur enfant.

Ce choix qui est fait, il est nécessairement posé dans un contexte sociétal donné. Il est donc forcément lié aux représentations qu'a cette société du rôle et des fonctions assumées par les milieux d'accueil. Autrement dit, les représentations sociétales de l'accueil de l'enfant à un moment donné aboutissent à déterminer les **familles éligibles à l'accueil** (ou tout au moins, largement prioritaires) et, par opposition, les **familles qui en sont exclues**.

Il y a quelques dizaines d'années, la **fonction économique** des milieux d'accueil primait largement sur toute autre considération. L'accueil était essentiellement organisé dans une optique de garde. Historiquement, pour permettre aux femmes d'accéder au travail salarié ou à la formation, avec un objectif triple : l'émancipation féminine, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, et l'amélioration de la situation financière des ménages et donc, des conditions de vie de ceux-ci. De ce fait, les milieux d'accueil étaient clairement destinés aux enfants issus de familles où les deux parents travaillaient. Et étaient donc très peu accessibles, voire tout à fait inaccessibles, aux familles particulièrement vulnérables où l'emploi était inexistant ou, tout au plus, extrêmement précaire.



L'accent a été mis ensuite sur la **fonction éducative** des milieux d'accueil, dans la foulée des recherches sur le développement de l'enfant. Le milieu d'accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation précoce, à son bien-être, à son éducation préscolaire. Parallèlement, la professionnalisation des pratiques se développe, soutenue en Communauté française de Belgique par un cadre réglementaire et légal, le code de qualité de l'accueil. Les portes des milieux d'accueil s'ouvrent donc à davantage de familles, dans une mesure relativement limitée.

Puis, au cours des dix dernières années, le **rôle social** de l'accueil est progressivement mis en avant ; la conscientisation du rôle que peuvent jouer les milieux d'accueil dans l'inclusion sociale fait petit à petit son chemin dans les esprits, de même que la reconnaissance de l'existence d'une diversité de besoins d'accueil des familles, besoins pas nécessairement liés à une occupation professionnelle : besoin pour les parents de souffler, de faire des démarches, de retrouver du lien social, de se « réaffilier » à un réseau social, si on veut faire le parallèle avec les notions d'« affiliation » et de « désaffiliation », décrites par Robert Castel. Cette reconnaissance de la diversité des besoins va bien sûr de pair avec la reconnaissance de la diversité des familles, et conduit tout naturellement à la nécessité d'ouvrir les portes des milieux d'accueil à celles-ci, et notamment aux familles fragilisées.

Mais le chemin est encore long, et les freins multiples car outre la pénurie, les freins pour les familles fragilisées sont aussi d'ordre culturel ou social : distance trop grande entre pratiques du milieu d'accueil et pratiques familiales, absence de dialogue entre familles et professionnels, seuils nombreux à franchir (réels ou symboliques) avant de passer la porte du milieu d'accueil ...

Aujourd'hui en Communauté française de Belgique, nous nous trouvons dans une **phase charnière**, qui se caractérise par une situation très clivée sur le plan de l'accueil, où se côtoient des milieux d'accueil « classiques », qui restent prioritairement axés sur la fonction économique de l'accueil, et sont donc destinés en priorité (c'est-à-dire dans les faits, quasi exclusivement) aux enfants dont les deux parents travaillent, et des milieux d'accueil qui n'existent qu'à travers un projet social fort, qui accueillent essentiellement des enfants issus de familles fragilisées. Ce sont, pour la plupart, des milieux d'accueil de type « halte-accueil ».

Et entre ces deux situations extrêmes se trouvent à la fois des milieux d'accueil « classiques » qui réfléchissent à comment ouvrir leurs portes à d'autres familles, et des milieux d'accueil de type « halte-accueil » qui voudraient accueillir une population plus hétérogène et plus uniquement « des cas sociaux » ; bref, ce sont des milieux d'accueil préoccupés par leur accessibilité, soucieux de développer ou de renforcer celle-ci mais n'ont pas nécessairement les outils pour le faire.



C'est pour accompagner ces milieux d'accueil « du milieu » que le projet « *Accueil pour tous. L'inclusion sociale commence à la crèche* » a vu le jour tout récemment à Bruxelles.

Ce projet, qui est une recherche-action, est un projet pilote mené auprès de 4 milieux d'accueil bruxellois (pour commencer), qui vise à réfléchir avec les professionnels des milieux d'accueil autour de leur projet social, afin d'accroître leur accessibilité aux familles fragilisées.

L'approche est participative car elle associe tous les acteurs concernés par l'accueil de l'enfance, y compris les familles, et vise à renforcer l'ancrage des milieux d'accueil dans leur environnement local, encourageant de ce fait le travail en réseau.

Concrètement, le projet « Accueil pour tous » vise à accompagner la réflexion et l'action des milieux d'accueil participants, tant dans des moments collectifs rassemblant les représentants des 4 milieux d'accueil (qui sont des structures diversifiées : communales/associatives, grandes/petites/toutes petites, crèche/halte-accueil) que dans des moments « en équipe », au sein de chaque milieu d'accueil.

Une première étape de cette réflexion est de déterminer ensemble le cadre de référence commun, en co-construisant *la boussole du projet*<sup>1</sup>:

- de quoi parlons-nous quand nous parlons de l'accessibilité de nos lieux d'accueil ?
- Quelles sont les différentes dimensions concernées par l'accessibilité ?
- Quels sont les points d'attention auquel il faut veiller si l'on veut renforcer l'accessibilité ? Quels sont les différents stades d'avancement par rapport à chacun de ces points ?

Une seconde étape consiste alors, pour chaque milieu d'accueil, à se positionner en équipe par rapport à ces points d'attention définis ensemble :

- Où en sommes-nous, nous milieu d'accueil X ?
- Quels sont les points d'attention qui nous semblent prioritaires pour avancer ?
- Jusqu'où voulons nous/pouvons nous aller ?

---

<sup>1</sup> Inspirée du kit élaboré par la Fondation pour les Générations Futures



Plusieurs questions se posent au cœur de notre réflexion commune ; dans une situation de pénurie où le nombre de places d'accueil disponibles n'augmente pas, du moins pas assez pour couvrir l'entièreté des besoins :

- accueillir de nouvelles familles - en l'occurrence des familles fragilisées - ne se fait-il pas nécessairement au détriment d'autres familles, c'est-à-dire celles où les parents travaillent ? Et avec quelles conséquences ? Est-il possible de limiter cet effet et si oui, comment ? Comment « avancer d'un pas sans reculer d'un autre », c'est-à-dire comment avancer sur le chemin de l'accessibilité sans opérer un retour en arrière par rapport aux mères qui travaillent ?
- accueillir plus de familles ne se fait-il pas au détriment de la qualité de l'accueil ?

Il n'est pas du seul ressort des milieux d'accueil de résoudre le problème de l'accessibilité dans sa globalité. Les milieux d'accueil ne peuvent régler la question de la pénurie parce qu'ils n'ont pas de pouvoir sur l'augmentation du nombre de places d'accueil disponibles. Mais ils peuvent, par contre, agir pour viser une répartition plus équitable de la pénurie, c'est-à-dire rééquilibrer les chances de chaque famille d'accéder à une place d'accueil.

Mais comment faire pour que cela ne risque pas de retirer des acquis à d'autres familles, acquis qui représentent, pour certaines d'entre elles, la condition indispensable de leur équilibre, parfois précaire ?

Parmi les mesures à prendre, certaines sont ciblées et visent les familles fragilisées. Par exemple :

- certaines communes fixent pour leurs milieux d'accueil un pourcentage de places d'accueil à réserver à des « situations sociales » ; ainsi la Ville de Bruxelles souhaite que 30% des places d'accueil soient attribuées à des familles se trouvant dans une situation sociale difficile ;
- d'autres milieux d'accueil prévoient de réserver des places « d'urgence », permettant par exemple aux mamans qui retrouvent un travail « du jour au lendemain » d'avoir une solution d'accueil rapidement pour leur enfant (et d'accepter le travail).

Les milieux d'accueil peuvent également mettre en place d'autres mesures plus globales, dont les bénéfiques sont favorables au 1<sup>er</sup> plan aux familles fragilisées, mais rejaillissent aussi sur l'ensemble des familles et des enfants. Ainsi par exemple :

- développer en équipe le projet social du milieu d'accueil, en renforçant surtout les dimensions :
  - accueil de la diversité (diversité des besoins, des familles, des enfants)
  - dialogue avec les familles
  - place des familles au sein des milieux d'accueil, etc.
- se former à l'accueil de la diversité ;



- aménager des pratiques d'accueil permettant de mieux rentabiliser les places disponibles, c'est-à-dire permettant d'accueillir un plus grand nombre de familles en conservant le même nombre de places disponibles ; ainsi, par exemple :
  - une crèche souhaite augmenter son taux d'occupation, et réfléchit à une stratégie visant à rentabiliser les plages horaires non occupées, comme par exemple les places laissées inoccupées durant les vacances scolaires par les enfants d'enseignants ;
  - une halte-accueil adopte une politique de gestion des places disponibles « au jour le jour » ; en fonction des places laissées disponibles par des enfants absents dès le matin, la directrice appelle par téléphone des mamans inscrites en listes d'attente et leur propose les places disponibles pour la journée. Cela répond notamment aux mamans qui éprouvent le besoin de souffler en confiant de temps à autre leur enfant à un milieu d'accueil ;
  - certains milieux d'accueil tentent de favoriser une approche multi-accueil permettant d'accueillir des enfants à temps très différents, pour mieux coller aux besoins réels des familles, et à l'évolution dans le temps de ces besoins (tout en conservant le lien) ; cette approche reste encore peu développée en Belgique.

Mais ici aussi des questions se posent :

- Quelle est la durée minimale d'accueil en-deçà de laquelle on ne peut pas descendre si on veut maintenir le bien-être de l'enfant ?
- Comment construire des repères pour des enfants qui viennent à temps très partiel ?
- Comment concilier accueil d'urgence et familiarisation ? Comment concilier les rythmes de chaque enfant, de chaque famille, du milieu d'accueil et des professionnels ? Comment accueillir « en vertical », c'est-à-dire tous âges confondus au sein d'une même section ? A quoi doit-on être attentif ?

Bref, ce qui est au cœur du questionnement, c'est à la fois la *qualité* et l'*accessibilité* de l'accueil.

La qualité de l'accueil ne peut se définir à priori mais bien par rapport à chaque enfant en particulier, compte tenu de sa situation ; des pratiques d'accueil de qualité se construisent aussi en tenant compte des contraintes liées à chaque milieu d'accueil.

Finalement, la question de fond devient « *Comment définir les conditions OPTIMALES d'accueil pour chaque enfant compte tenu de sa situation et compte tenu des spécificités de chaque milieu d'accueil, plutôt que de définir les conditions IDEALES pour un nombre limité d'enfants, quel que soit le milieu d'accueil concerné ?* »



Pour définir ces conditions optimales, il est indispensable de croiser les regards et les compétences et de combiner les différentes formes de savoirs : des savoirs liés au bien-être de l'enfant, des connaissances concernant les conditions de vie des familles, des savoirs liés à la gestion d'un milieu d'accueil, des savoirs liés à la recherche, des savoirs familiaux, des connaissances en matière de réglementation, etc. Et pour que cela fonctionne, les détenteurs de ces différents savoirs doivent pouvoir se parler, mettre en commun, travailler ensemble.

C'est pour cette raison qu' «Accueil pour tous » associe l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil, que ce soit sur le terrain ou au sein du comité de pilotage dont s'est doté le projet :

#### Sur le terrain :

- Les professionnels des milieux d'accueil sont en 1<sup>ère</sup> ligne ; ils connaissent leurs forces et leurs faiblesses ; ils connaissent les familles qu'elles accueillent ;
- Les chercheurs du RIEPP ont pour objectif de rassembler les acteurs autour de la table, de coordonner les différents niveaux du travail, d'apporter une méthode de travail et des outils pour analyser et pour prendre du recul par rapport à la pratique, identifier les freins et les ressources ; ils ont la mission de mettre en mots les apports des équipes, écrire, publier, faire remonter les résultats de la recherche aux décideurs.
- Les pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil ont la faculté de prendre certaines orientations concernant les pratiques d'accueil ;
- Les familles sont « expertes de leur condition de familles », premières éducatrices de l'enfant, et ressources pour transmettre aux milieux d'accueil des infos quant aux habitudes et pratiques éducatives familiales ;
- Le tissu associatif local détient la connaissance du territoire, des familles, des ressources mobilisables localement.

#### Au sein du comité de pilotage :

- L'ONE est présent à différents niveaux : les conseillers pédagogiques sont le garant de pratiques d'accueil de qualité, réinterrogent les normes, définissent les conditions nécessaires au bien-être de l'enfant accueilli ; les accompagnatrices accueil ont un contact de proximité avec les milieux d'accueil et ont une bonne connaissance du contexte local dans lequel ceux-ci sont implantés ; les responsables des aspects réglementaires veillent à ce que les pratiques mises en place soient en conformité avec les différents textes légaux ; les responsables des services « étude » et « formation » étudient les implications du projet « Accueil pour tous » en terme de politique de formation des professionnels.
- Les experts extérieurs, qu'ils soient chercheurs ou travailleurs de terrain, ont une connaissance pointue de certaines thématiques liées à l'enfance, à l'accueil de



- l'enfance, à l'accueil de la diversité, à la Région Bruxelloise, au travail avec les familles fragilisées, etc ;
- Les politiques définissent les orientations politiques concernant l'éducation et l'accueil de l'enfant (aux niveaux communautaire et régional) ;
  - Le Délégué aux Droits de l'Enfant veille à ce que l'accueil soit considéré comme un droit pour chaque enfant.

Travailler dans l'interdisciplinarité, c'est probablement un peu se compliquer la vie. Mais c'est selon nous la seule façon de construire une vision cohérente, partagée et opérationnelle d'un accueil de qualité accessible à toutes les familles.

### **Références bibliographiques**

Castel Roberto, La discrimination négative. Paris : La République des idées/Seuil, 2007

Cherenti Ricardo, Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie.

Namur : Fédération des CPAS, UVCW, 2010.

Dusart Anne-Françoise, Accueil atypique en Communauté Française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, 2007.

Dusart Anne-Françoise et Mottint Joëlle, Conditions d'Enfance en Région de Bruxelles-Capitale, Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, 2007

Humblert Perrine, Note « pauvreté et petite enfance », Observatoire de l'enfant, Commission Communautaire française, Bruxelles, 2006.